



FICHE DE POSTE

TECHNICIEN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

I. Activités principales :

Instruction des demandes :

- Réaliser l’instruction des demandes de permis de construire concernant le volet assainissement (collectif et non collectif) et émettre l’avis global à destination du service urbanisme ;
- Instruire et rédiger l'avis de conformité du SPANC concernant les demandes d’installation neuve ou de réhabilitation ;
- Participer et instruire tout projet ou toute demande faite à la collectivité dans le domaine de l’assainissement non collectif ;
- Le cas échéant, suivi d’études ou d’opérations spécifiques ;
- Rédiger différents documents, notamment les procès-verbaux, les certificats de conformité, les rapports de diagnostics et tout autre document relatif au SPANC;
- Préparer en concertation avec le secrétariat de son service la facturation et les différentes relances, et en faire le suivi ;
- Assurer la gestion des mails du SPANC
- Assurer le reporting : gérer les tableaux de bord de suivi et indicateurs de l'activité, classer les dossiers

Contrôle des dispositifs

- Effectuer les diagnostics et contrôles des dispositifs existants d’assainissement non collectif y compris les systèmes dit « regroupés » ;
- Réaliser le contrôle et le suivi des nouvelles installations ANC lors de l’instruction des demandes d'urbanisme ou lors de projet de réhabilitation. En particulier, vérifier sur le terrain la mise en œuvre des dispositifs conformément aux préconisations initiales (réglementation, norme...);
- Effectuer des interventions sur des dysfonctionnements du système d’assainissement non collectif ou des cas d’insalubrité ;
- Rédiger les rapports, comptes rendus de visite sous les logiciels métiers dédiés ;
- Mettre à jour les informations contenues dans la base de données partagée.

Communication et suivi réglementaire

- Renseigner tous publics (particuliers, communes ...) sur les questions d'assainissement non collectif, notamment fournir aux usagers toutes informations techniques, réglementaires nécessaires à la conformité de leur installation d'assainissement ;
- Sensibiliser les usagers aux problématiques de l'assainissement et à la réglementation ;

- Veiller au respect du règlement d'assainissement de la collectivité ;
- Assurer la veille réglementaire et technique.

II. **COMPETENCES REQUISES** :

➤ **Savoirs (connaissances de base ou fondamentales) :**

- Cadre technique et réglementaire des installations individuelles et collectives de l'assainissement non collectif ;
- Rôle et missions du SPANC ;
- Maîtrise des principes de fonctionnement des systèmes d'ANC (traditionnelles et agréées)
- Notions d'hydraulique, hydrologie, pédologie et des caractéristiques des sols ;
- Notions en droit des sols (permis de construire, autorisation de travaux, etc.), urbanisme, schémas d'assainissement;
- Connaissance du Territoire ;

➤ **Savoir-faire**

- Aptitude au travail de terrain et en équipe ;
- Qualités relationnelles et pédagogiques ;
- Qualités organisationnelles (autonomie, respect des plannings, respect des délais...) ;
- Capacité à lire un plan et se repérer sur le terrain ;
- Capacités rédactionnelles, esprit d'analyse et de synthèse ;
- Maîtrise des outils informatiques, Word, Excel, Powerpoint, Access, QGIS, EGEE.

➤ **Savoir Être (comportement, attitude,...)**

- Savoir gérer les situations conflictuelles ;
- Capacité d'écoute et de communication, de collaboration et d'argumentation avec les différents acteurs ;
- Autonome, bon communicant, bon relationnel ;
- Sérieux et rigoureux, respectueux des consignes ;
- Respect de la confidentialité ;
- Sens du service public et respectueux des usagers
- Savoir rendre compte ;
- Réactivité, adaptation et anticipation ;
- Force de proposition

➤ **Autres**

- Permis B indispensable

Conditions d'exercice :

- **CDD de remplacement**
- Temps complet 35h
- Lieu de travail : l'ensemble des communes du Territoire de l'Ouest